

prestation compensatoire sous forme de rente au décès du debiteur

Par Boris 13, le 08/01/2021 à 14:16

Bonjour, je verse à mon ex épouse une prestation compensatoire sous forme de rente mensuelle.

A mon décès, cette prestation est transmissible à mes héritiers et tranformée en capital.

L'article 280-2 du code civil précise que la pension de reversion, que touchera mon ex épouse doit être déduite de la prestation compensatoire.

Ma question est : Si la pension de reversion que touchera mon ex épouse s'avère supérieure à la prestation compensatoire que je lui verse qu'adviendra-t-il du versement de cette prestation?

Merci pour votre réponse

Cordialement

Alain